



SURCOMPLÉMENTAIRE OPTIMA 2024

**UNE PROTECTION
SANTÉ RENFORCÉE
ET SUR MESURE**



La Mutuelle d'un Monde plus Juste.

mmj
La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité



Deux offres pour maximiser vos remboursements

NATURE DES PRESTATIONS

		OPTIMA SUP	OPTIMA MAX
	SOINS COURANTS		
Consultations / Visites médecins		50% BR*	80% BR*
Généralistes et Spécialistes OPTAM ⁽¹⁾	Par séance, dans le parcours de soins coordonnés ⁽²⁾		
Consultations / Visites médecins		30% BR*	60% BR*
Généralistes et Spécialistes NON OPTAM ⁽¹⁾			
Actes techniques et radiologie OPTAM ⁽¹⁾	Par séance, dans le parcours de soins coordonnés ⁽²⁾	40% BR*	60% BR*
Actes techniques et radiologie NON-OPTAM ⁽¹⁾		20% BR*	40% BR*
Médicaments et vaccins prescrits non remboursés par l'AM. Automédication : médicaments inscrits à l'ANSM	Forfait annuel	30 €	50 €
	CURE THERMALE		
Cure thermale remboursée par l'AM : frais complémentaires, soins de confort, complément tarifaire	Forfait annuel	100 €	200 €
	APPAREILLAGE		
Orthopédie - Orthèses	Forfait annuel	100 €	100 €
Aides auditives de classe I «100% santé» ou de classe II ⁽³⁾	Forfait annuel dans la limite de 1 700 € par oreille ⁽⁴⁾	-	200 €
	OPTIQUE		
Verres de classe A «100% santé» ou de classe B ⁽⁵⁾ et/ou lentilles	Forfait annuel	50 €	150 €
	DENTAIRE		
Orthodontie remboursée, prise en charge ou non par le RO	Forfait annuel	100 €	200 €
Parodontie remboursée, prise en charge ou non par le RO	Forfait annuel	50 €	100 €
Inlay-onlay	Forfait annuel	50 €	100 €
Prothèses fixes 100 % santé et hors 100 % santé Couronnes et bridges	Forfait annuel	150 €	300 €
Implants - Non remboursé par le RO	Forfait annuel	150 €	300 €
	BIEN-ÊTRE		
Médecine douce : acupuncteur, chiropracteur ⁽⁶⁾, diététicien ⁽⁶⁾, ergothérapeute, étio-pathe, homéopathe, ostéopathe ⁽⁶⁾, pédicure, podologue	Forfait annuel dans la limite de 30 € par acte, par bénéficiaire	60 €	120 €
Psychologues psychothérapeutes, psychomotriciens ⁽⁶⁾	Forfait annuel, par bénéficiaire	60 € / an max 60 € / acte	120 € / an max 60 € / acte

*BR : base de remboursement . RO : régime obligatoire

(1) REMBOURSEMENTS EXCLUS : majoration de la participation de l'assuré facturable en cas de non-respect du parcours de soins. (2) OPTAM: Option Tarifaire Maîtrisée, OPTAM-CO : Option Tarifaire Maîtrisée Médecine Chirurgie Obstétrique. Liste des médecins accessible sur le site annuaire.sante.ameli.fr. (3) ADAPTATION DE L'AIDE AUDITIVE : réalisée par l'audioprothésiste pendant 4 ans, 1 séance minimum tous les 6 mois. Au-delà d'un an à chaque séance, vérification de l'efficacité de l'aide auditive, réglage et entretien de l'appareil. (4) 100% SANTE : équipements et prothèses tels que définis réglementairement. (5) RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS D'OPTIQUE MEDICALE : limitation de la prise en charge d'un équipement : 2 ans pour les assurés de 16 ans et + avec réduction à 1 an en cas d'évolution de la vue, 1 an pour les assurés de moins de 16 ans sauf évolution de la vue et 6 mois pour les enfants âgés de moins de 6 ans en cas d'une mauvaise adaptation de la monture à la morphologie de l'enfant. Possibilité de prise en charge de 2 équipements pour les assurés présentant un double déficit de vision et ne souhaitant pas porter de verres progressifs ou multifocaux. La date s'apprécie au regard de l'achat du premier équipement optique. (6) QUALITE DU PROFESSIONNEL : agrément par la CNAMTS.



Les surcomplémentaires Optima Sup et Optima Max sont des offres responsables (TSCA au taux de 13,27 %) : elles doivent être couplées à une complémentaire santé responsable.



Pour une couverture renforcée en cas d'hospitalisation

NATURE DES PRESTATIONS

OPTIMA HOSPIT



HOSPITALISATION ⁽⁷⁾		
Honoraires des médecins	Chirurgiens, obstétriciens, anesthésistes - Forfait annuel, dans la limite des frais engagés	600 €
Chambre particulière y compris ambulatoire	Par jour, dans la limite de 90 jours par an	60 €
Frais d'accompagnant ⁽⁸⁾	Par jour, dans la limite de 90 jours par an	38,50 €
Autres frais ⁽⁹⁾	Télévision, Coiffeur, Pédicure, Manucure, Fournitures médicales - Forfait annuel	80 €

(7) DELAI DE CARENCE : ces garanties ne sont ouvertes qu'au terme d'un délai de carence de neuf mois, sauf en cas d'hospitalisation consécutive à un accident corporel dûment justifié. (8) FRAIS D'ACCOMPAGNANT : enfant de moins de 16 ans, adultes de plus de 70 ans ou personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif. (9) AUTRES FRAIS : Dépense réalisée durant l'hospitalisation au sein de l'établissement sur présentation d'une facture justificative détaillée.

La surcomplémentaire Optima Hospit est une offre non responsable (TSCA au taux de 20,27 %).

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Exemples de remboursements OPTIMA SUP et OPTIMA MAX	Tarif réglementé ou prix pratiqué	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement complémentaire santé ⁽¹⁾	OPTIMA SUP		OPTIMA MAX	
				Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge
Consultation d'un médecin spécialiste : avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44 €	21,05 €	15,75 €	6,20 €	1 € (participation forfaitaire)	6,20 €	1 € (participation forfaitaire)
Couronne céramo-métallique tarif libre sur incisives, canines et prémolaires	635 €	72 €	333 €	150 €	80 €	230 €	0 €
Verres simples classe B, une paire	200 €	0,06 €	90,04 €	50 €	59,90 €	109,90 €	0 €
Séance d'ostéopathie	70 €	0 €	40 €	30 €	0 €	30 €	0 €

Exemples de remboursements OPTIMA HOSPIT	Tarif réglementé ou prix pratiqué	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement complémentaire santé ⁽¹⁾	OPTIMA HOSPIT	
				Remboursement MMJ	Reste à charge
Opération chirurgicale : Exemple d'opération d'une fracture du tibia ou « Ostéosynthèse de fracture complexe du pilon tibial par fixateur externe » par un chirurgien OPTAM ou non OPTAM	800 €	271,70 €	135,85 €	392,45 €	0 €

(1) Exemples de remboursements correspondant à l'offre MMJ - Référence Vita Santé

SERVICES INCLUS
dans votre offre
Optima Sup, Optima
Max et Optima Hospit

TÉLÉCONSULTATION
JE PEUX CONSULTER UN MÉDECIN 7J/7.

ASSISTANCE
LA MMJ M'AIDE EN CAS DE COUP DUR.

VOUS ÊTES À L'ÉCOLE ?

DÉCOUVREZ NOS AVANTAGES ÉCOLE
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE PROTECTION COMPLÈTE :
SANTÉ, PRÉVOYANCE ET ASSISTANCE.



CONTACTEZ-NOUS,
NOS ÉQUIPES SONT LÀ POUR VOUS.



adhesion@mmj.fr



01 44 76 68 68

du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



mmj.fr



Votre devis en ligne

Mutuelle MMJ - 53 rue de Rivoli - 75038 Paris cedex 01

Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), mutuelle soumise aux dispositions du livre II
du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Sirene 775 657 521


La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité

